

# LE CONTRAT DE VILLE DU GRAND RODEZ

## quartier prioritaire les Quatre-Saisons Onet-le-Château

### La politique de la Ville

La réforme de la politique de la ville s'inscrit dans une géographie prioritaire resserrée et unique permettant de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté, à partir d'un critère objectif et transparent : le revenu par habitant. C'est à ce titre que 1300 quartiers en France ont été identifiés, dont celui des Quatre Saisons à Onet-le-Château (1500 habitants avec un revenu médian de 10 500€).

Cette réforme positionne l'habitant comme acteur à part entière dans les territoires, au côté de l'Etat et des collectivités. C'est une condition indispensable pour permettre aux habitants de se réapproprier les projets qui concernent leur vie quotidienne. Dans ce contexte, l'installation de conseils citoyens permettra d'assurer la participation des habitants et de la société civile au contrat de ville et seront ainsi la pierre angulaire de cette démarche.

L'outil contractuel et opérationnel, le contrat de ville, s'est construit autour de trois piliers (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain). La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la prise en compte de 3 objectifs transversaux : la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, la jeunesse. De plus, le contrat de Ville du Grand Rodez intègre une thématique « valeurs de la République et Citoyenneté ».

D'une durée de 6 ans (2015-2020), il est porté sur le territoire par la Communauté d'agglomération du Grand Rodez et co-piloté avec l'Etat et la Commune d'Onet-le-Château. La construction du document cadre (diagnostic – enjeux – pistes d'actions) signé le 24 juin 2015 a fait l'objet d'un large partenariat.

### Les signataires

Le Préfet de l'Aveyron,  
Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez,  
Le Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées,  
Le Président du Conseil départemental de l'Aveyron,  
Le Maire de la Commune d'Onet-le-Château,  
Le Maire de la Commune de Rodez,  
Le Procureur de la République,  
Le Directeur des services Départementaux de l'Éducation nationale de l'Aveyron,  
La Déléguée régionale de l'Agence régionale de santé,  
Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron,  
La Directrice de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Aveyron,  
Le Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations,  
La Présidente de l'Office Public Rodez Agglo Habitat,  
Le Directeur Territorial Midi-Pyrénées Est de Pôle Emploi,  
Le Président de la Mission locale pour l'emploi de l'Aveyron,  
Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron,  
La Présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron.

## Une démarche partenariale

Une quarantaine d'acteurs (institutions, associations, bailleurs sociaux, enseignants, services des collectivités, etc.) se sont réunis à de nombreuses reprises de septembre 2014 à janvier 2015, trois fois pour chacun des groupes thématiques) afin de :

- poser un diagnostic partagé de la situation du quartier
- recenser les actions et initiatives existantes sur le quartier
- identifier les actions nouvelles qu'il conviendrait d'inclure dans le programme d'actions.

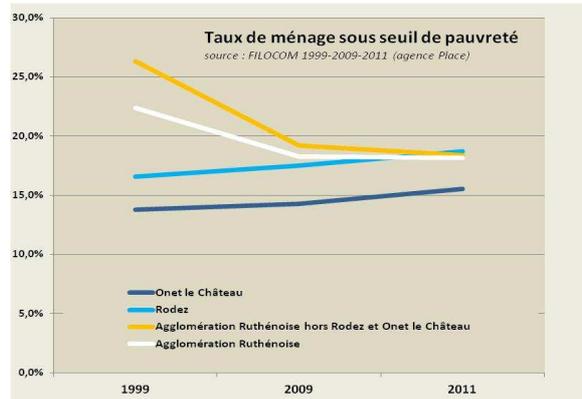
Une dizaine de réunions ont été organisées afin d'aborder les thématiques majeures du contrat de Ville : l'éducation, l'amélioration du cadre de vie, l'emploi et le développement économique, le bien vivre ensemble, la santé,...

Le **comité stratégique** a piloté la construction du contrat de ville. Il a été installé le 22 octobre 2014 ; réunion au cours de laquelle ont été présentés les premiers éléments de diagnostic, le périmètre et la méthode de travail. Le 31 mars 2015, les membres du comité stratégique ont validé les objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de Ville.

Le **comité technique**, qui rassemble les partenaires majeurs du contrat de ville, s'est réuni une fois par mois pendant la phase d'élaboration du contrat et avait pour vocation de préparer les réunions du comité stratégique et d'organiser le travail des groupes thématiques

## Le projet de territoire

L'agrégation des données aux échelles communales ou d'agglomération ou encore la prise en compte de moyennes d'ensemble ne donnent pas à voir la nature et l'intensité des processus de décrochage qui affectent certains quartiers, notamment le cœur de ville de Rodez



et les cités d'habitat social de Rodez et Onet le Château en raison des spécialisations sociales qui s'affirment.

Une analyse détaillée permet toutefois de mettre en évidence la concentration de la précarité sur trois quartiers (Quatre-Saisons à Onet-le-Château, centre ancien et Saint Eloi à Rodez) et dans une moindre mesure sur les quartiers des Costes-Rouges à Onet-le-Château et de Gourgan à Rodez.

Un double processus s'est installé au fil du temps sur la dernière décennie :

- la part de ménages sous le seuil de pauvreté est en augmentation à Rodez comme à Onet,
- elle diminue à l'échelle de l'agglomération.<sup>1</sup> Les centralités deviennent des territoires de plus en plus fragiles, d'autant que ce processus s'avère hyper polarisé sur certains sites.

De la même manière, les données sociales mettent en évidence trois territoires prioritaires :

- Le centre ancien de Rodez, en particulier le secteur Bonald /Embergue et le quartier Saint Amans,
- Le secteur Ramadier et Saint Eloi à Rodez, qui agrège notamment deux cités d'habitat social,
- Le quartier des Quatre Saisons à Onet le Château.

Des stratégies d'intervention intégrées sont à promouvoir de manière à les réinscrire dans le jeu urbain et à générer des dynamiques de développement positives.

<sup>1</sup> Soit les communes du Grand Rodez et les territoires associés qui composent le périmètre du SCOT.

## enjeux sur les quartiers en décrochage ou en veille...

### Onet-le-Château (Quatre-Saisons)

- Transformer les difficultés actuelles du quartier en potentialités de développement en travaillant sur l'image d'un quartier multiculturel doté d'un haut niveau de services et d'équipements à optimiser
- Aménager le quartier, améliorer les espaces publics et les espaces en pieds d'immeubles, rénover l'habitat social afin de favoriser la mixité sociale

### Rodez (Centre ancien)

- Faire du centre ancien un espace de vie et d'animation en prenant appui sur un patrimoine et des lieux culturels d'exception
- Concilier ces trois fonctions (résidentielle – économie – développement touristique) pour que les habitants du centre, les habitants de l'agglomération et les touristes « s'y retrouvent »

### Rodez (St Eloi)

- Transformer ce quartier pour l'intégrer dans la ville et dans l'agglomération
- Réussir la transformation du quartier marqué par un habitat social vieillissant en nouveau quartier axé sur l'enseignement supérieur et la vie étudiante

### Onet-le-Château (Costes Rouges)

- Travailler sur la mixité d'usage de ce quartier résidentiel isolé

### Rodez (Gourgan)

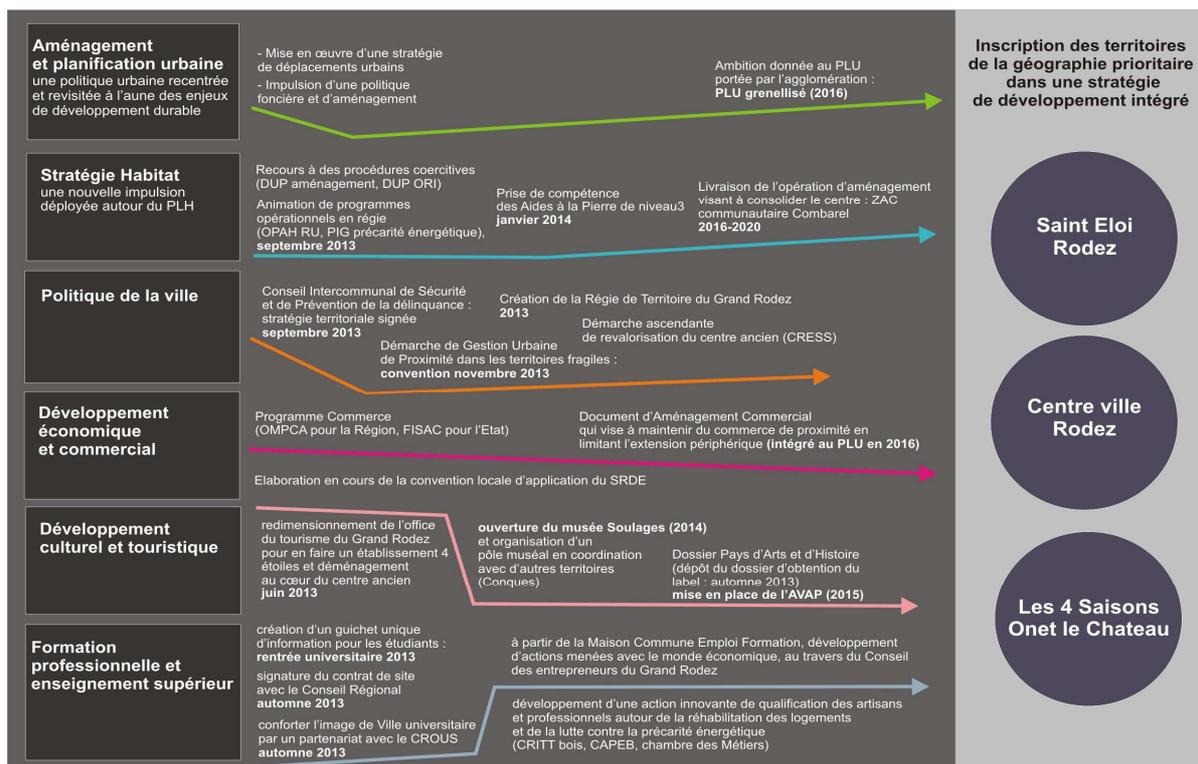
- Renouer le lien social entre les habitants « anciens » du quartier et les nouveaux arrivants

## Une stratégie active de développement intégré pour les quartiers repérés en décrochage :

Les réflexions menées depuis 2013 et la récente éligibilité du quartier des Quatre Saisons à un Contrat de ville, amènent le Grand Rodez à préciser son mode d'intervention. En effet, afin de tenir compte des disparités sociales qui s'exercent au sein de notre territoire, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez doit graduer son intervention en fonction des difficultés constatées dans les quartiers.

On identifie trois niveaux d'intervention :

- Le quartier prioritaire des Quatre Saisons (programme d'actions du contrat de ville)
- Les 4 autres quartiers repérés en difficultés (St Eloi, centre ville et Gourgan à Rodez – Costes Rouges à Onet-le-Château).
- L'ensemble de l'agglomération.



## Le quartier prioritaire des Quatre Saisons

### Les habitants

- 1 500 habitants vivent sur le quartier dont au moins la moitié dispose de moins de 10 300 euros de revenus annuels
- 95% des ménages sont logés dans un logement de l'OPH. Parmi eux :
  - 30% ont plus de 60 ans (chiffre élevé au regard des autres quartiers d'habitat social);
  - 19% sont des familles monoparentales (taux inférieur à la moyenne sur le parc social),
  - 46% de la population a moins de 30 ans (35% sur l'agglomération)
- 224 personnes sont demandeurs d'emploi (dont 44% depuis plus d'1 an). 40% des réinscriptions se font à moins de 6 mois. Ce chiffre est élevé et permet d'estimer Le taux de chômage est estimé entre 25 et 30% (environ 7% sur l'agglomération).

- 230 familles (sur 600) sont accompagnées par les équipes sociales du Département de l'Aveyron.
- Une vingtaine de nationalités repérées avec un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile situé sur le FJT du Grand Rodez (90 places).
- Le nombre d'élèves en retard est très important (25% des élèves environ contre 11% sur le département)





### L'accès aux pratiques culturelles et sportives :

L'accès aux habitants aux pratiques culturelles et sportives reste un enjeu majeur. Il repose sur l'accessibilité des lieux et des événements qu'ils soient sportifs ou culturels. Sont également à envisager l'encouragement des ressources locales et la mise en place d'actions de médiation.

### Les interventions sociales

Les différentes institutions précisent que le public suivi cumule souvent plusieurs difficultés en raison notamment de leurs faibles revenus, mais également en raison de la barrière de la langue, ou de leur isolement... Les travailleurs sociaux implantés sur le Centre social sont souvent identifiés par les familles comme un « guichet unique » et interpellés y compris sur des domaines qui ne sont pas de leur ressort. Les relations partenariales entre institutions fonctionnent bien et permettent de développer des projets spécifiques. Le Contrat de ville est perçu comme une possibilité de renforcer ce partenariat en le formalisant. La refonte des contrats de projet des trois centres sociaux existants sur les quartiers en décrochage de l'agglomération intégrera cette dimension.

### L'accès aux droits et à l'information

La question des droits sociaux est une priorité pour nombre d'institutions qui développent des initiatives pour en développer l'accès. Néanmoins, les professionnels s'interrogent sur leur mise en œuvre pratique et notamment sur la question spécifique du non recours. Au niveau local, il n'existe pas à ce jour d'état des lieux des non recours pour les personnes relevant du droit commun mais le nombre de personnes dont l'ensemble des droits n'est pas ouvert est encore important au vu des constats régulièrement posés par les professionnels

### La santé

Le pré-diagnostic a mis en évidence pour le quartier prioritaire un seul médecin et un faible recours au médecin généraliste. Compte tenu de la situation sociale du quartier (déterminants sociaux de santé) la prise en compte des besoins spécifiques des habitants est également importante.

Il est donc envisagé la mise en place d'un Contrat Local de Santé portant sur la promotion de la santé, la

Contrat de Ville du Grand Rodez

Quartier Prioritaire Les Quatre Saisons / Onet-le-Château

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Améliorer l'appropriation du quartier par les habitants</b>	Faciliter l'accès aux équipements culturels et sportifs
<b>Désacraliser les lieux culturels</b>	Développer des actions de médiation culturelle

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Mieux repérer et accompagner les situations sociales les plus lourdes</b>	Assurer une veille, être pro actifs dans le repérage des situations des populations les plus vulnérables
<b>Améliorer la mobilité et l'autonomie des personnes</b>	Identifier les freins à la mobilité
<b>Doter les institutions d'outils de connaissance et de compréhension des publics</b>	Déterminer un plan de formation collectif pour les acteurs locaux
<b>Conforter et élargir les partenariats</b>	S'engager dans une démarche de formalisation de réseaux

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Développer le lien habitants – institutions et faciliter l'accès aux droits</b>	Mieux informer sur les services offerts et accompagner les habitants vers ces services
<b>Favoriser la cohérence des interventions des différents acteurs en visant une meilleure qualité de service au public</b>	Formaliser le Centre social comme le lieu d'exercice de la politique de la ville dans le quartier

prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Réduire les inégalités sociales de santé et renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers</b>	Elaborer un diagnostic approfondi de l'état de santé de la population

## Prévention de la délinquance

### Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : le cadre de concertation local sur les priorités de lutte contre la délinquance

Tout en poursuivant le travail de fonds sur les problématiques identifiées sur le territoire, il conviendra de maintenir une diffusion régulière de l'information entre les acteurs de terrain. L'objectif est aussi de compléter les actions collectives par des actions individuelles ciblées.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et actions
Prévenir les risques de délinquance	Poursuivre les interventions du CISPD
	Développer des modes d'approche adaptés vis-à-vis des jeunes dans une logique éducative et de projet d'insertion

## L'habitat et Le cadre de vie



98% de l'habitat du quartier prioritaire est constitué de logements sociaux de l'Office Public de l'Habitat. Le parc social est important, et ancien : 613 logements HLM et un FJT de 120 places.

Le site des Quatre-Saisons manque de vitalité et le commerce ne parvient pas à constituer une polarité reconnue : il n'y a pas de lieu de rencontre et de convivialité.

Le quartier accueille par ailleurs des équipements publics qui sont regroupés au sein d'une bande centrale qui coupe le quartier. Dans le quartier, il n'y a pas d'aménagement paysager, peu d'espaces récréatifs et les espaces verts en pied des immeubles sont sans vocation. Ce quartier résidentiel est un quartier hétérogène dont la structure urbaine ne favorise pas l'intégration et les relations internes. Un quartier qui bénéficie de nombreux équipements publics mais auquel il manque une réelle centralité et un lieu de vie commun et intergénérationnel.

Suite au projet de reconstruction de l'école du Stade sur l'emprise de l'école des Narcisses et dans le cadre de la délocalisation éventuelle d'équipements sportifs,

Contrat de Ville du Grand Rodez

Quartier Prioritaire Les Quatre Saisons / Onet-le-Château

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Améliorer le cadre de vie et l'Habitat	Requalifier les espaces verts en lieu de vie : étude de renouvellement urbain
	Rénover l'Habitat : plan stratégique de patrimoine, habitat intergénérationnel
	Lutter contre les incivilités et sécuriser les zones à risque : outil de veille des incivilités, sécurisation des bât. publics
	Coordonner l'action des intervenants
Favoriser le vivre ensemble	Développer l'animation de quartier
	Coordonner l'action des intervenants sur le quartier (Commune, CAGR, OPH et régie de territoire)
	Impliquer les habitants dans la rénovation de leur quartier
Améliorer l'accès au soin	Créer une Maison de santé pluridisciplinaire
Veiller à organiser la répartition des équipements au sein de l'agglomération	Développer l'offre de services (commerces de proximité, lieux de convivialité, équipements structurants)
Veiller à développer une mixité sociale à l'échelle de l'agglomération	Rédiger une convention sur les attributions de logements sociaux et créer une Conférence Intercommunale du Logement pour travailler sur les questions de mixité

la commune d'Onet-le-Château disposera à terme d'un peu plus de 4 hectares en plein cœur urbain.

C'est dans ce cadre qu'une étude urbaine est en cours sur le quartier des Quatre Saisons. Cette étude a débuté avec le lancement d'une étude de programmation afin de définir les besoins en matière d'équipements structurants en cœur de quartier. La modernisation et le redéploiement de certains équipements doivent être l'occasion de faire émerger

24 juin 2015

de nouvelles pratiques, rendre le centre actif et désirable, promouvoir un lieu apportant une plus value sociale à l'ensemble de la commune et du territoire.

Elle se poursuivra au cours du deuxième semestre 2015 par une étude urbaine qui veillera à faire des

propositions en termes d'interventions sur les logements, d'aménagement des espaces publics, d'organisation des liaisons à l'intérieur du quartier entre les lotissements, le parc Hlm et les équipements.

## L'insertion professionnelle, l'emploi et le développement économique



Sur le quartier on dénombre 224 demandeurs d'emploi à fin juillet 2014 (28% des chômeurs de la commune) : le public est plus fragilisé que sur l'agglomération avec :

- un taux de réinscription à moins de 6 mois très important (53%)

- une part des personnes sans diplôme importante (29% contre 16% sur l'agglomération)
- une proportion plus importante de travailleurs reconnus travailleurs handicapés (18% contre 15% sur l'agglomération)

Les freins à l'emploi restent à expliciter pour pouvoir développer des actions adaptées au besoin du public demandeur d'emploi. Un accompagnement individuel renforcé reste à prévoir, notamment en développant le parrainage. Les formations de mise à niveau, notamment l'apprentissage de la langue, doivent faire l'objet d'une analyse et méritent d'être confortées.

En matière d'offre d'emploi, toutes les initiatives développées en matière d'insertion seront à encourager. Des activités liées au maintien à domicile, aux services de grande proximité et aux projets d'économie sociale et solidaire vecteurs de lien social sont à développer.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et actions
<b>Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi</b>	Rapprocher les jeunes et les demandeurs d'emploi des entreprises établies à proximité : parrainage, informer sur les métiers porteurs
<b>Mieux identifier les personnes éloignées de l'emploi</b>	Proposer un accompagnement individualisé : - accompagnement renforcé (pôle emploi), - embauche et parrainage de 6 personnes en contrats aidés (Commune d'Onet)
	Réserver des places dans les structures d'insertion par l'Activité Economique aux personnes des quartiers
<b>Améliorer la formation des habitants</b>	Renforcer les actions d'acquisition des compétences pour l'accès à l'emploi
	Créer une antenne de l'école régionale de la deuxième chance : étude de faisabilité (2015)
<b>Développer des activités de proximité</b>	Développer les structures d'insertion par l'activité économique (régie, ASAC), les accompagner dans leurs projets, poursuivre l'action sur les clauses sociales
	Favoriser l'émergence d'un projet d'économie sociale et solidaire porté par un collectif d'associations (vente directe de produits biologiques, restaurant d'insertion, sensibilisation à la nutrition,..) situé à proximité du quartier prioritaire
	Donner de la visibilité aux employeurs de la commune sur les aides en faveur de l'emploi et la création de groupements d'employeurs

## Les valeurs de la République et la citoyenneté

En plus des trois piliers obligatoires du contrat de ville s'ajoute un 4<sup>ème</sup> pilier relatif aux valeurs de la République et à la citoyenneté.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Susciter la participation des habitants à la vie du quartier et au sein de l'école</b>	Mettre en place les conditions du dialogue avec les habitants : former et accompagner le conseil citoyen
<b>Inverser la tendance au regroupement communautaire</b>	Sensibiliser les plus jeunes aux valeurs de la république (égalité homme femme - respect - citoyenneté) : articuler les actions visant à développer les compétences dans le domaine de la citoyenneté entre les temps scolaires et périscolaires, y compris pour les animateurs
<b>Favoriser le mieux vivre ensemble</b>	Développer des actions de prévention et des actions citoyennes : appels à projets auprès des acteurs associatifs locaux

Trois axes transversaux se déclinent dans chacun des trois piliers et l'ensemble du contrat : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la prévention de toutes discriminations.

### La participation citoyenne



Le Conseil Citoyen est un espace de concertation, à l'échelle du quartier, entre les citoyens et les acteurs institutionnels (Communauté d'agglomération, ville, bailleur...) sur toutes les questions d'intérêt général. En étant membre d'un Conseil citoyen, l'habitant(e) est associé(e) à la décision publique pour enrichir et compléter les projets de ses avis, ses idées et ses propositions.

Répondant à la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 24 février 2014, un Conseil Citoyen doit être mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville.

Composés, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux, les Conseils Citoyens ont deux principales finalités :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels.
- Permettre la « co-construction » et la participation des membres des conseils à tous les dispositifs mis en place sur le quartier, dans le cadre des contrats de Ville.

Les représentants du Conseil Citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Ces conseils exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Le conseil citoyen est en cours de constitution sur le quartier des Quatre-saisons. Le Centre social, situé en cœur de quartier, sera le lieu d'expression du conseil citoyen.